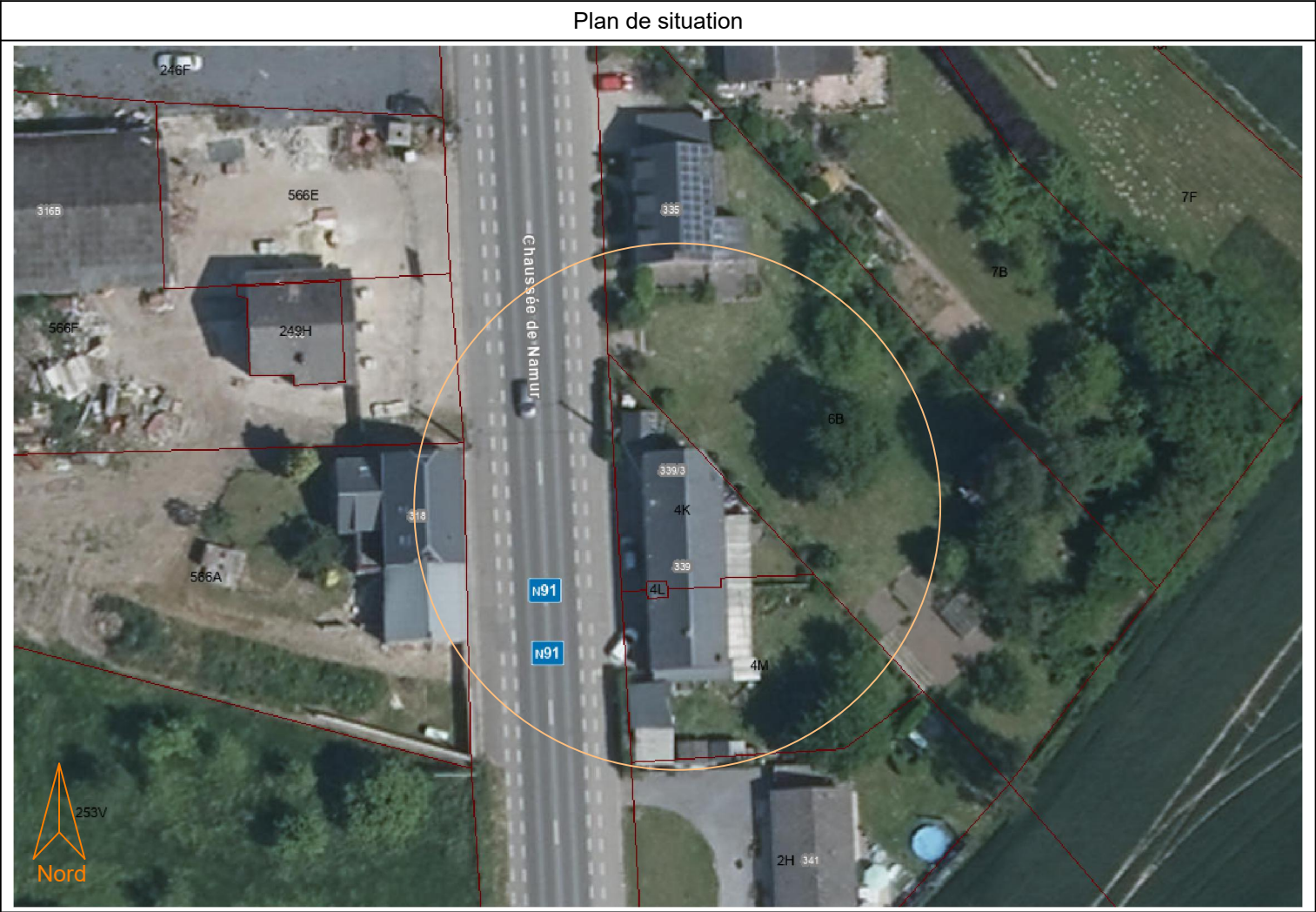




Province de Namur

Commune d'Eghezée

11ème division
Section C

Anciennement Leuze
Parcelle 4K

Plan de division

Chaussée de Namur 339

Je soussigné,
Grégoire-Henri LEFEBVRE, Géomètre Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité près du Tribunal de Première Instance séant à Mons, immatriculé aux Conseils Fédéraux sous le numéro GEO 141.285, ayant mes bureaux Route de Ramillies, 4 à 5310 Eghezée, déclare :

- avoir agi à la requête de Mr David GLINNE.
- avoir procédé au mesurage d'une parcelle cadastrée Commune d'Eghezée 11 DIV / LEUZE, section C, n°4K.
- avoir retrouvé une borne existante.

Documents consultés et remise de limite :

- Les limites entre les sommets 101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-113-115-116-114-100 et 101 ont été rétablies suivant le plan établi par le géomètre Luc RONVAUX en date du 2 septembre 2006 et enregistré sous le n°92072-427.
- plan recalé suivant les éléments physiques mesurés (borne, bâtiment).
- La limite entre les sommets 113-114 a été rétablie suivant l'alignement du pignon mesuré.
- La limite entre les sommets 110-111 a été rétablis suivant l'axe du muret mitoyen.
- La limite entre les sommets 111-112-100 a été rétablie suivant l'axe des murs mitoyens.

Les limites de propriété, bien que présumées exactes, ne font pas ici l'objet d'un bornage contradictoire.

Création de trois nouvelles entités :

LOT 1 composé de la parcelle 4Kpie, représenté par le polygone ayant pour sommets les points 100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112 et 100 pour une superficie de **1a 33ca** (sous teinte orange).

LOT 2 composé de la parcelle 4Kpie, représenté par le polygone ayant pour sommets les points 100-112-111-110-113-114 et 100 pour une superficie de **83ca** (sous teinte bleue).

LOT 3 composé de la parcelle 4Kpie, représenté par le polygone ayant pour sommets les points 114-113-115-116 et 114 pour une superficie de **44ca** (sous teinte rouge).

- Ce lot comprend les chaudières des lots 1 et 2 et est destiné à appartenir en copropriété aux propriétaires de ces deux lots.

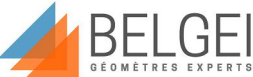
Nouvelles limites juridiques entre les sommets 110-111-112-100 et 113-114.

Note de servitude :

- 1** Servitude de passage et d'accès à la fosse septique commune et au Lot 3 grevant le Lot 2 au profit du Lot 1, représentée par un hachurage quadrillé gris sur le plan.

En foi de quoi, nous avons dressé et signé le présent plan établi en autant d'exemplaires que de parties, un exemplaire supplémentaire est réservé à Monsieur le receveur de l'enregistrement. Les parties signent avec nous et se reconnaissent en possession d'un exemplaire.

Réf dossier : 2026-077	Plan n° 2026-077_P01	Echelle : 1/200	Page : 1/2
Levé le 02-2026	Mesuré par CP	Dessiné par CP	Contôlé par GHL



BELGEI SRL
Rue Achille Descamps, 9 à 7382 Audregnies
Route de Ramillies, 4 à 5310 Eghezée
Email : info@belgei.be
tél : +32 472 45 84 38

Dressé le 10 mars 2026

Grégoire-Henri LEFEBVRE
GEO 141.285

